

MORATOIRE POUR LE CONTOURNEMENT DE BASCHARAGE !

Le rapport de l'Observatoire de l'Environnement Naturel est clair : « L'état de conservation actuel des espaces de vie naturels, des espèces de la flore et de la faune sauvages est préoccupant. Si nous ne prenons pas au plus vite des contre-mesures, beaucoup d'espèces animales et végétales vont disparaître également au Luxembourg pendant les prochaines années. »

D'après Global Footprint Network, le Luxembourg a déjà atteint au 15 février son « Overshoot Day » pour cette année (2e place derrière le Katar). Ainsi le Luxembourg a déjà consommé toutes les ressources que la nature peut reproduire au courant de l'année.

La situation au Luxembourg est entretemps alarmante, car deux tiers des espaces naturels sont dans un état de conservation « insuffisant », resp. « mauvais ». A côté du mode de production agricole intensif actuel, la fragmentation du paysage et le scellage des sols, ainsi que les changements apportés aux systèmes écologiques naturels sont identifiés comme causes. **Le Luxembourg est le pays le plus fragmenté en Europe !**

Dans ce contexte, les soussigné.e.s craignent pour le maintien de l'espace forestier à la lisière des localités de Sanem et Bascharage (Bobësch, Zäemberbësch), qui est fortement menacé par la construction d'un contournement routier.

La zone de protection naturelle NATURA-2000 sert d'habitat à de nombreuses espèces d'oiseaux et autres espèces animales, dont certaines se trouvent sur la liste rouge. **Cet espace naturel ne doit en aucun cas être détruit !**

La loi pour la construction du contournement à travers la zone NATURA-2000 a été justifiée par l'argument de valeurs NO₂ élevées dans l'avenue de Luxembourg à Bascharage (raison impérieuse d'intérêt public majeur), parce que celles-ci, lors de mesures sporadiques (2011-2015) se situaient à 57, resp. 47 µg/m³, donc clairement au-dessus de la valeur limite de 40 µg/m³ définie par l'OMS. Depuis 2016, où une station de mesurage fixe homologuée, correspondant aux standards de qualité européens, a été installée, la valeur limite ne fut dépassées qu'**une fois de 2 points (pendant l'année 2018)**.

2016 - 40 µg/m³ (introduction de la station de mesurage au courant de l'année)

2017 - 38 µg/m³

2018 - 42 µg/m³

2019 - 38 µg/m³

2020 - 29 µg/m³ (les valeurs maximales mesurées hors lockdown se situaient en janvier et novembre à 37 µg/m³)

Entretemps les valeurs en NO₂ se trouvent en permanence en-dessous de la valeur limite. Dans son avis et son premier recours (2016) contre l'avant-projet sommaire (APS), le conseil communal de Sanem s'était prononcé unanimement pour la variante 0, c'est-à-dire **pas de construction du contournement**, mais, comme solution à la pollution en NO₂, la réalisation de mesures d'apaisement de trafic de la part de l'Etat et de la commune de Bascharage (**variante 0+**).



...

Nous saluons expressément la construction annoncée d'un P&R pour 420 véhicules à la gare de Bascharage après que la voie ferroviaire en direction de Luxembourg-Ville a été élargie à deux voies et que le nombre des utilisateurs du train s'est plus que doublé. Nous attendons aussi la mise en place de « feux intelligents », le développement conséquent de pistes cyclables, ainsi que l'installation d'une voie de bus dans l'avenue de Luxembourg (promise par le Ministre des Transports). Nous sommes persuadés que ces mesures concrètes ne resteront pas sans effet et continueront à influencer positivement le recul des valeurs en NO2 et du bruit.

Sachant que la protection de la nature nous importe tous et que dans tous les partis politiques les thèmes environnementaux sont à l'agenda et qu'il a été promis de s'occuper de la crise climatique et de s'opposer à la disparition des espèces, les premiers signataires voudraient Vous adresser cet APPEL pour vous joindre à la revendication d'un moratoire pour la construction du contournement projeté de Bascharage.

Il faut faire suivre les mots par des actes ! Il est temps d'agir concrètement ! En jetant un regard en arrière sur l'utilisation importante de cet espace de loisir et de repos pendant l'année passée comme zone récréative de grande valeur, la preuve est rapportée que c'est en réalité la préservation de cette zone de protection naturelle unique qui est à considérer comme „raison impérative d'intérêt public majeur“ !

La politique est mise au défi !

Bianca Leardini, Patrizia Arendt
BIGS asbl

Francis Hengen
Mouvement écologique
Régionale Sud

Roby Biber, Jean-Marie Haas
natur&ëmwelt asbl
natur&ëmwelt Gemeng Suessem

Natasha Lepage
Youth for Climate
Luxembourg